



Conseil d'administration

323^e session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/PFA/11/1

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment des questions de personnel

PFA

Date: 13 mars 2015

Original: anglais

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

Composition du Tribunal

Objet du document

Le présent document contient des propositions concernant le renouvellement du mandat de quatre juges du Tribunal administratif de l'OIT et la nomination d'un nouveau juge (voir le projet de décision au paragraphe 6).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Projet de résolution de la Conférence concernant le renouvellement du mandat de quatre juges et la nomination d'un nouveau juge.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau du Conseiller juridique (JUR).

Documents connexes: Aucun.

1. Aux termes de l'article III de son Statut, le Tribunal administratif comprend sept juges nommés pour une durée de trois ans par la Conférence de l'Organisation internationale du Travail.
2. La composition du Tribunal est actuellement la suivante:
 - M. Giuseppe Barbagallo (Italie), président: mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - M. Claude Rouiller (Suisse), vice-président: mandat venant à expiration en juillet 2016;
 - M. Seydou Ba (Sénégal): mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - M. Patrick Frydman (France): mandat venant à expiration en juillet 2016;
 - M^{me} Dolores Hansen (Canada): mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - M. Michael Moore (Australie): mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis): mandat venant à expiration en juillet 2015.
3. Cinq juges parviendront au terme de leur mandat en juillet 2015: M. Ba, M. Barbagallo, M^{me} Hansen, M. Moore et Sir Rawlins. A l'exception de M. Ba, tous se sont déclarés disposés à accepter un nouveau mandat de trois ans. M. Ba (né en 1939) a atteint l'âge maximal de départ à la retraite traditionnellement fixé par les juges pour eux-mêmes. Membre du Tribunal depuis 1997, M. Ba a contribué pendant ces nombreuses années à l'important développement du droit de la fonction publique internationale.
4. Le Conseil d'administration voudra sans doute proposer à la Conférence d'exprimer à M. Seydou Ba sa profonde gratitude pour la précieuse contribution que celui-ci a apportée aux travaux du Tribunal administratif ces dix-huit dernières années en qualité de juge, de vice-président (2006-07) et de président du Tribunal (2007-2009 et 2011-2013).
5. Le départ de M. Ba laissera un siège de juge vacant. Conformément à la pratique établie de longue date, selon laquelle les membres du Tribunal sont nommés parmi des personnes exerçant ou ayant exercé de hautes fonctions judiciaires, et compte tenu de la nécessité d'assurer un équilibre global entre les langues, les différents systèmes de droit, les régions géographiques et les sexes, le Directeur général, après consultation du bureau du Conseil d'administration, souhaite proposer la nomination suivante pour une période de trois ans:
 - M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire)

Née en 1958, juge à la chambre administrative de la Cour suprême de Côte d'Ivoire (depuis 2005). Ancienne présidente de chambre à la Cour d'appel d'Abidjan (1994-2005); juge à la Cour d'appel d'Abidjan (1993-94); vice-présidente du tribunal de première instance d'Abidjan et premier juge d'instruction (1992-93); juge au tribunal de première instance d'Abidjan (1985-1992); juge d'instruction au tribunal de première instance d'Abidjan (1983-1985). Diplômée de la faculté de droit de l'Université nationale de Côte d'Ivoire (1981) et de l'Ecole nationale de la magistrature, Paris (1983). Ancienne présidente de l'Union internationale des magistrats (2010-2014). Compétences linguistiques: français (langue maternelle); anglais (lu et parlé); espagnol (lu et parlé).

Projet de décision

6. Le Conseil d'administration:

- a) recommande à la Conférence d'exprimer à M. Seydou Ba sa profonde gratitude pour la précieuse contribution que celui-ci a apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ces dix-huit dernières années en qualité de juge, de vice-président et de président du Tribunal;**
- b) propose à la Conférence:**
 - i) de renouveler le mandat de M. Giuseppe Barbagallo (Italie), M^{me} Dolores Hansen (Canada), M. Michael Moore (Australie) et Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans;**
 - ii) de nommer M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire) pour un mandat de trois ans;**
- c) décide par conséquent de proposer le projet de résolution ci-après en vue de son éventuelle adoption par la Conférence:**

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

- a) d'exprimer à M. Seydou Ba (Sénégal) sa profonde gratitude pour la précieuse contribution que celui-ci a apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ces dix-huit dernières années en qualité de juge, de vice-président et de président du Tribunal;**
- b) de renouveler le mandat de M. Giuseppe Barbagallo (Italie), de M^{me} Dolores Hansen (Canada), de M. Michael Moore (Australie) et de Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans;**
- c) de nommer M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire) pour un mandat de trois ans.**